

AMBACAM BERLIN

INDICATIONS UTILES POUR PREPARER LE DOSSIER DE DEMANDE DE PASSEPORT CEMAC

- La **liste des pièces à fournir** ainsi que les différents **formulaire**s sont disponibles sur le site Web de l'Ambassade www.ambacam.de au lien "Documents téléchargeables". Pour le dépôt des demandes hors de Berlin, prévoir 4 photos d'identité biométriques (prise de face, sur fond blanc, le front dégagé et les 2 oreilles visibles, sans lunettes)
- **IMPORTANT**: Les **originaux des documents** devront être **présentés**. Faire aussi leurs **photocopies** comme il suit (elles doivent être claires et bien lisibles):
 - l'acte de naissance en entier (au cas où l'original dépasse le format A4, le réduire en photocopiant);
 - les 2 faces de la Carte Nationale d'Identité sur **une même** page de format A4,
 - les pages 2,3,4,5 (anciens modèles de passeports) sur une même page de format A4, et le reste au verso de la même feuille (validité, séjour), pour avoir le moins de feuilles possible.
 - le cas échéant, les 2 faces du "Duldung" ou autres titres de séjour sur une même page, etc...
 - une photocopie du justificatif de profession (carte d'étudiant ou professionnelle, certificat ou contrat de travail, patente, etc...) sur une page de format A4 .

Pour les femmes mariées qui veulent porter le nom de l'époux, photocopier si possible l'acte de mariage en le réduisant pour qu'il suffise sur un format A4 ou alors photocopier sur format A3.

Pour les enfants mineurs (moins de 20 ans):

- Deux formulaires (1^{ère} partie à remplir avec les données du parent, et 2^e partie avec les données de l'enfant).
- Une "**Autorisation parentale pour passeport**" à **signer par les 2 parents** ou tuteurs légaux (formulaire à télécharger du site Web de l'Ambassade).
- Les **pièces d'identification des parents**/tuteurs légaux dont les photocopies devront être certifiées par l'Ambassade (passeports ou cartes nationales d'identité ou actes de naissances);
- Un **acte de naissance CAMEROUNAIS**. Si l'enfant est né hors du Cameroun, il faudra d'abord solliciter auprès de l'Ambassade une transcription de son acte de naissance étranger. La liste des pièces à fournir pour cette transcription est à consulter sur le site www.ambacam.de aux liens "Affaires consulaires" puis "Services" puis "Acte de naissance". Les délais de transcription sont d'environ 2 semaines (il faudrait donc d'abord être en possession de l'acte camerounais avant de pouvoir déposer une demande de passeport pour l'enfant).

N.B.:

- - Chaque document à certifier = 4Eur et frais passeport =130Eur
 - Pour les pièces perdues, un certificat de perte sera établi par l'Ambassade; joindre si possible une photocopie de la pièce perdue.
- **Apporter des photocopies bien lisibles réalisées comme indiqué ; télécharger les formulaires du site www.ambacam.de**